



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

### Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

### Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

### Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

**Du début (19h13) à la fin de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 9**  
**Absents : 17**

La séance est levée à 19h51.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU  
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU  
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

**POINT I.6 – DELIBERATION N° 2017/32 - RETRAIT DE LA DELIBERATION  
N° 2017/25 - REALISATION DE PARKINGS A METZANGE ET UCKANGE –  
MAITRISES D’OUVRAGE DELEGUEES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Vu le code des relations entre le public et l’Administration et notamment les articles L.241-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017/25 en date du 4 avril 2017 relative à la réalisation de parkings à Metzange et Uckange – maitrises d’ouvrage déléguées – demandes de subventions ;

Vu la demande de retrait formulée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 17 mai 2017 et les motifs exposés ;

Par voie de délibération, le Syndicat a souhaité confier une maîtrise d’ouvrage déléguée à la Communauté d’Agglomération de Portes de France Thionville afin de réaliser un projet d’infrastructure lié à la mobilité. Ce montage juridique avait été initié afin de bénéficier de financements publics (FSIL), nécessaires à la concrétisation du projet.

Il apparaît, au regard des éléments d’analyse apportés par Monsieur le Sous-Préfet que ce montage n’était pas juridiquement soutenable.

Le Syndicat, par l’intermédiaire de son assemblée délibérante, n’a pas d’autres solutions que de procéder au retrait de la délibération litigieuse (n° 2017/25).

Il est proposé au Comité Syndical :

- de retirer la délibération n° 2017/25 relative à la réalisation de parkings à Metzange et Uckange – maitrises d’ouvrage déléguées – demandes de subventions ;
- d’autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Bureau Syndical en date du 31 mai 2017 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents :

- retire la délibération n° 2017/25 relative à la réalisation de parkings à Metzange et Uckange – maitrises d’ouvrage déléguées – demandes de subventions ;
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 22 juin 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le 22/06/2017  
Le Président du SMITU